

1016.1 III ESP

86) FR

~~FR~~
~~48.21~~

4

11.187 b
FR

Université de Bordeaux I

Centre d'Etude et de Recherche
sur l'Espagne et le Monde Hispanique

LES PERSPECTIVES DE L'ADHÉSION DE L'ESPAGNE
A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

LES FORCES POLITIQUES FRANCAISES
ET L'ENTREE DE L'ESPAGNE DANS LA C.E.E.

par Pierre LETAMENDIA
MAYO 1978

X

- 1 -

LES FORCES POLITIQUES FRANCAISES ET L'ENTREE DE L'ESPAGNE DANS LA C. E. E.

par Pierre LETAMENDIA

Le dépôt officiel de la demande d'adhésion de l'Espagne à la C. E. E. le 28 juillet 1977 a amené les partis politiques français à se prononcer avec plus de précision sur ce problème. L'approche de l'échéance électorale de mars 1978 a contribué à ces prises de position dans la mesure où l'éventualité de l'entrée de l'Espagne dans l'Europe Communautaire pouvait avoir une incidence directe sur l'économie française et, en particulier, constituer une redoutable concurrence pour les producteurs français de fruits et de légumes.

Les prises de position des partis politiques sont donc largement marquées par le climat préélectoral de l'époque où elles sont formulées. Elles ne sont pas le fruit d'études détaillées menées par les partis et, en règle générale, elles ne prennent pas la forme de déclarations des instances partisanes, celles-ci n'ayant pas délibéré sur ce problème. Elles sont émises par des leaders lors de réunions électorales, où à l'occasion de conférences de presse, l'interviews et de débats radio phoniques ; ou encore, les positions des formations sont exprimées par leurs "experts" ou responsables des relations internationales.

L'attitude des forces politiques françaises vis à vis de l'entrée de l'Espagne dans la C. E. E. dans la mesure où deux des grandes formations politiques, le Parti Communiste Français et le Rassemblement pour la République, s'opposent à l'arrivée de l'Espagne dans la C. E. E. Il est certain que l'opposition de ces deux partis regroupant plus de 40 % de l'électorat au scrutin législatif de mars 1978 est un obstacle non négligeable à une adhésion rapide de l'Espagne. En tous cas, les autres pays membres de la Communauté ne connaissent pas ce phénomène. Le Parti Communiste Italien, par exemple, est, lui, favorable à l'entrée de l'Espagne dans la C. E. E. bien que les produits agricoles espagnols concurrencent les fruits et légumes italiens. Les grandes formations modérées européennes : Parti Conservateur Britannique, Démocratie Chrétienne Allemande, par exemple, acceptent, elles aussi, l'adhésion espagnole.

Cependant, les autres formations politiques et, en particulier, celles qui sont les plus proches de l'actuel Président de la République et du Premier

ministre, M. Raymond Barre, adoptent une attitude plus positive envers l'adhésion espagnole. Il en est de même du principal parti de gauche, le Parti Socialiste. Nous ferons donc un panorama des attitudes partisans vis à vis de l'adhésion espagnole avant de nous interroger sur leur incidence aussi bien sur la décision française d'acceptation de l'adhésion que sur le débat politique français lui-même.

I° PARTIE : LA POSITION DES PARTIS POLITIQUES FRANÇAIS FACE A L'ADHESION ESPAGNOLE

A la veille des élections législatives de mars 1978, la section française du Mouvement Européen envoya à chaque formation politique nationale un questionnaire sur leur attitude envers la construction européenne. Leurs réponses constituent les éléments les plus récents pour nous permettre de connaître la position des partis. Hormis les déclarations des leaders déjà évoquées, il faut aussi signaler les prises de position des parlementaires français au Parlement Européen lors du débat sur l'élargissement de la C. E. E. dans la mesure où ces déclarations représentent la pensée des partis nationaux et non celles des groupes parlementaires "supra-nationaux" auxquels adhèrent les élus. Cette distinction, nous le verrons par la suite, n'est pas inutile. Voyons donc quelle est la position des partis favorables puis celle de ceux qui se déclarent hostiles à l'adhésion de l'Espagne à la Communauté.

A - Les partis favorables à l'adhésion de l'Espagne à la C. E. E.

Ces partis ont toujours adopté des positions favorables à la construction de l'Europe. Les centristes du Centre des Démocrates Sociaux, héritiers des démocrates chrétiens du défunt MOUVEMENT Républicain Populaire et les Socialistes ont formé entre 1950 et 1958 l'axe de toutes les majorités parlementaires favorables à la mise en place des institutions européennes, de la C. E. C. A. à la C. E. E. Ces formations appartiennent à des organisations partisans transnationales qu'il s'agisse de l'Internationale Socialiste pour le P. S., de la Fédération des Partis Libéraux et Démocratiques de la C. E. E. pour le Parti Républicain et le Parti Radical Socialiste et de l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens et du Parti Populaire Européen pour le Centre des Démocrates Sociaux.

a) Le Parti Socialiste et le Mouvement des Radicaux de Gauche.

Ces deux formations qui sont regroupées depuis 1973 dans un cartel électoral et qui ont un groupe commun à l'assemblée nationale ont des positions voisines en matière d'élargissement de la C. E. E. .

Le Parti Socialiste est très lié au Parti Socialiste Ouvrier Espagnol (P. S. O. E.) avec lequel il avait essayé de développer un socialisme de l'Europe du Sud plus à "gauche" que la Sociale Démocratie scandinave ou germanique, le P. S. O. E. s'est déclaré dès le départ favorable à l'adhésion tout en souhaitant la démocratisation de la Communauté. M. Robert PONTILLON, sénateur des Hauts de Seine, Secrétaire National du Parti Socialiste et Président de l'Union des Partis Socialistes de la C. E. E. écrit (1) que le P. S. "accepte l'ouverture des négociations sur l'élargissement de la Communauté par l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal" mais cette réponse est nuancée par le rappel d'un "calendrier -des

périodes- d'adaptation appropriées" bien que M. Pontillon ajoute que les trois pays candidats auront la possibilité -de participer à une date rapprochée, à la coopérative politique européenne".

La position des radicaux de gauche est assez voisine de celle du P. S. . M. Louis PERILLIER, Président de la Commission des Affaires Etrangères- du M. R. Ct.- écrit : "Nous sommes favorables -l'admission- de pays dont le régime est devenu démocratique sous réserve d'adaptation -dans le seul domaine agricole- où les intérêts des agriculteurs français devront être protégés par des clauses particulières (2).

b) Le Parti Républicain et le Parti Radical Socialiste

Ces deux formations adhèrent à la Fédération des Partis libéraux et démocratiques de la C. E. E. et ont des positions très voisines en la matière. Le Parti Radical Socialiste, qui n'a pas, à l'heure actuelle, de partenaire en Espagne, est relativement discret. La position du Parti Républicain est particulièrement intéressante car c'est de cette formation qu'est issu l'actuel Président de la République Sa position est nettement favorable, tout en tenant compte des difficultés qui découleraient pour l'agriculture française. M. Francis DORE, Conseiller pour les Affaires Etrangères auprès du Secrétaire Général du Parti Républicain, écrit : "Il convient d'envisager toutes les mesures susceptibles de conforter les régimes politiques fondés sur la liberté que se sont donnés l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Il est évident que le rattachement de ces pays à la Communauté Européenne fait partie de ces mesures, mais, il convient d'envisager l'opportunité qu'il y aurait à ménager une période de transition aux nouvelles adhésions, pendant laquelle les dispositions d'harmonisation économique et sociale seraient prises".

Le Secrétaire Général du P. R., M. Jean-Pierre SOISSON déclare au quotidien madrilène "A. B. C." (3) que "le P. R. est favorable -à l'entrée- de l'Espagne mais -avec au préalable un plan de protection de l'agriculture européenne".

c) Le Centre des Démocrates Sociaux.

Traditionnellement très favorable à l'unification européenne, le Centre des Démocrates Sociaux est lié aux partis démocrates chrétiens espagnols qui adhèrent comme lui à l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens. Aussi, de tous les partis français, c'est certainement lui le plus favorable à l'intégration espagnole dans la C. E. E.. Son Président national, Jean LECANUET, l'a lui-même affirmé à plusieurs reprises durant la campagne électorale (4). Mais, cette position de principe est tempérée à son tour par la nécessité de sauvegarder les intérêts des producteurs agricoles. Dans sa réponse à l'enquête du Mouvement Européen, Jacques MALLET, Conseiller National du C. D. S. pour les problèmes européens, rappelle qu'il conviendrait "avant l'entrée en vigueur des traités d'adhésion" de "consolider la politique agricole commune, en particulier en ce qui concerne l'organisation des marchés des produits méditerranéens" (5).

En définitive, il semble que l'ensemble des partis qui soutiennent l'adhésion de l'Espagne à la C. E. E. n'envisagent pas celle-ci avant un délai assez important qui permette un aménagement des structures agricoles au sein de la

Communauté en vue d'éviter une concurrence trop vive des productions espagnoles en ce domaine.

B - Les formations politiques hostiles à l'entrée de l'Espagne dans la C. E. E.

Le fondement de l'attitude du Parti Communiste Français et du Rassemblement pour la République semble double. En premier lieu, ces deux formations ont toujours été réticentes par rapport à la construction européenne et en particulier vis à vis de toute tentative d'intégration et de supranationalité. Mais, leur motivation essentielle tient surtout à la crainte que les produits agricoles espagnols ne concurrencent pas trop fortement les agriculteurs français déjà confrontés à des difficultés considérables. Ce type de raisonnement a un impact électoral certain dans les régions les plus menacées par une éventuelle concurrence espagnole.

a) Le Rassemblement pour la République.

Au lendemain même de la décision prise par le gouvernement espagnol de demander l'adhésion à la C. E. E., M. Jacques CHIRAC, faisait connaître l'opposition du R. P. R. dans un discours prononcé à Caen, le 27 juillet 1977, consacré à la politique agricole de son Parti : "Il est absolument exclu que nous puissions admettre la possibilité pour les productions agricoles espagnoles d'entrer dans le Marché Commun agricole" déclarait-il. Par la suite, et en particulier lors de la campagne électorale pour les élections législatives de mars 1978, il allait réaffirmer à de nombreuses reprises ce point de vue. Cette position semble partagée par de nombreux responsables gaullistes. M. COUVE DE MURVILLE, Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, a aussi tenu le même raisonnement en février 1978, lors d'un débat électoral, sur les antennes d'Europe n° 1, concernant la politique étrangère ; s'opposaient à lui, MM. Lecanuet, Kanapa pour le P. C. F. et Jospin pour le Parti Socialiste.

Cependant, la position du R. P. R. n'est pas monolithique et certains de ses dirigeants tiennent des propos plus nuancés. M. de LIPHOWSKI, ancien ministre, Député de la Charente Maritime, mais, surtout, responsable des questions internationales au R. P. R. écrit : "les trois pays candidats ont certainement vocation européenne. Il faut savoir qu'actuellement un grave problème se pose, la concurrence des produits agricoles. Une décision ne peut être prise sans qu'un mécanisme protégeant contre cette concurrence soit créé" (6). Cette position diffère donc du "non" sans restriction de M. Chirac. Les élus gaullistes siégeant au Parlement Européen ont une attitude semblable. S'exprimant au nom du groupe des Démocrates Européens de Progrès, qui est formé en majorité de députés et de sénateurs R. P. R., M. KRIEG, Député R. P. R. de Paris, déclare lors du débat sur l'élargissement de la C. E. E. au Parlement Européen : "en définitive, la réponse du groupe des démocrates européens de progrès à la question qui est posée, est la réponse que nous souhaitons entendre de la part de la Commission, un "oui" à l'élargissement mais, disons le, c'est tout de même un oui mais ". . . ." nous sommes de ceux qui pensent que l'élargissement de cette communauté va de pair avec son approfondissement" (6 bis).

Une approbation encore plus nette à l'entrée de l'Espagne a été donnée par certains parlementaires de régions qui seraient économiquement favorisées par l'adhésion. C'est, par exemple, le cas des deux députés R. P. R. du Pays Basque Messieurs Michel ~~DN~~CHAUSPE et Bernard MARIE (7).

En définitive, le R. P. R. n'est pas unanime sur ce problème. Il est à peu près certain que ce parti, se diviserait s'il avait à se prononcer par vote au Parlement quoique la position négative de Monsieur CHIRAC est largement majoritaire.

b) Le Parti Communiste Français

Au P. C. F., l'opposition à l'entrée de l'Espagne dans la C. E. E. est unanime et d'une parfaite netteté. Quoique fort lié au Parti Communiste Espagnol, qui lui, est favorable à l'adhésion, le P. C. F. ne tient aucun compte des desiderata du parti frère espagnol et il ne cesse d'opposer un "non" catégorique à l'adhésion espagnole.

Le P. C. F. a publié dès le 26 juillet 1977 une déclaration refusant l'adhésion espagnole et ce pour sauvegarder les intérêts des agriculteurs et des ouvriers français dont le revenu serait menacé par la concurrence déloyale des productions espagnoles vendues à un prix inférieur à cause de la surexploitation de la main-d'oeuvre et au retard des mesures sociales en Espagne. Pour le P. C. F. l'adhésion espagnole ne ferait "qu'importer la misère". En outre, s'opposer à "la politique du gouvernement giscardien" favorable à l'adhésion.

Ce texte fondamental a été repris dans de multiples résolutions et déclarations communistes. Toujours le 26 juillet, Robert Ballanger, président du groupe communiste pose une question écrite au premier ministre rappelant que les conséquences - de l'élargissement de la C. E. E. "seront graves tant pour les paysans que pour les consommateurs, l'ensemble des travailleurs, et ne peuvent - qu'accroître le chômage". Le lendemain Gustave Ansart, vice président du groupe communiste au Parlement Européen, écrit en ce sens à Monsieur Roy Denkins président de la Commission. Début octobre deux députés communistes membres du Parlement Européen Messieurs BORDU et LEMOINE vont en Languedoc et en Provence pour s'informer auprès des responsables professionnels des conséquences de l'élargissement. La conclusion est nette "opposition totale à l'entrée de l'Espagne et autres pays dans le Marché Commun" (8).

Le journal communiste destiné aux agriculteurs, "la terre", dont on connaît l'importante diffusion, est largement mis à contribution pour cette campagne.

Lors du débat sur l'élargissement de la C. E. E. au Parlement Européen le 12 octobre 1977 le groupe communiste se partage. Alors que les communistes italiens, par la bouche de Monsieur AMENDOLA, se prononcent pour l'entrée de l'Espagne, les communistes français s'y opposent avec un discours de Monsieur Lemoine, député de l'Indre, car ce serait un coup porté : à la vigne, à l'ensemble des productions agricoles méditerranéennes mais aussi "à certains secteurs de l'industrie". Monsieur Lemoine se prononce quand même pour l'approfondissement des relations avec l'Espagne.

L'argumentation Communiste est surtout d'ordre économique si bien que le discours Communiste montre le peu d'enthousiasme que le Parti manifeste vis à vis de tout ce qui est européen.

Ce panorama des forces politiques françaises adressé, il conviendrait de s'interroger sur l'importance et l'efficacité de ces diverses prises de position.

II° PARTIE : L'INCIDENCE DES PRISES DE POSITION DES PARTIS POLITIQUES

Le problème de l'adhésion espagnole a deux types de répercussions. Le premier c'est le plus important, porte sur la décision de l'adhésion elle-même, mais le second a trait au système politique français.

En effet, l'adhésion de l'Espagne a la C. E. E. est un clivage supplémentaire à l'intérieur du système politique français ce qui n'est pas sans importance à la veille des élections européennes du 10 juin 1979.

A - La position des partis et la prise de décision française.

L'adhésion espagnole à la C. E. E. doit être matérialisée par une modification des traités constitutifs de celle-ci.

En ce qui concerne la France, il faut donc que le traité soit négocié et signé par le pouvoir exécutif puis, ensuite, qu'il soit ratifié par le Parlement. Voyons l'incidence des prises de position des partis à ces deux niveaux.

a) Au niveau du pouvoir exécutif.

D'après l'article 52 de la Constitution de 1958, c'est le Président de la République - qui négocie et ratifie les traités. Certes, il doit le faire en accord avec le gouvernement mais dans le régime présidentiel que connaît la France depuis 1958 : c'est le Président qui détient le pouvoir effectif de décision en matière internationale.

L'action directe des partis sur le Président n'est pas envisageable. Dans le système politique français, c'est la volonté présidentielle qui s'impose aux partis qui le soutiennent.

Aussi la position du Parti Républicain reflète bien plus qu'elle n'influence celle du Président.

Cependant, le fait que le principal parti de la Majorité, représente, donc, au gouvernement le R. P. R., soit opposé à l'adhésion espagnole peut retarder la décision éventuellement favorable de la France. Elle ne saurait cependant le commander. Le Président de la République s'est déclaré pour l'adhésion de l'Espagne mais en conditionnant celle-ci à la protection des productions agricoles françaises.

Les partis favorables à l'adhésion, même s'ils sont dans l'opposition comme le Parti Socialiste peuvent jouer un certain rôle pour accélérer la décision française en créant dans l'opinion et auprès de certaines organisations professionnelles qu'ils influencent, un climat favorable à l'adhésion.

b) Au niveau de la ratification législative ou populaire.

Conformément à l'article 53 de la Constitution, les traités les plus importants, doivent être ratifiés par le Parlement, ou à défaut, en vertu de l'article 11 de la Constitution, par référendum populaire.

Au Sénat où les communistes et le R. P. R. sont relativement faibles, la ratification ne poserait pas trop de problèmes. Il n'en est pas de même à l'Assemblée Nationale où les forces des deux camps sont très voisines. Les partisans de l'adhésion ont 237 élus dans la Chambre issue du scrutin de mars 1978 : 113 socialistes et radicaux de gauche et 124 Union pour la Démocratie Française (centristes, radicaux et Parti Républicain). Par contre, les adversaires de l'adhésion espagnole ont 240 sièges, soit 6 de moins que la majorité absolue, avec 154 R. P. R. et 86 communistes. Le sort du traité dépendrait alors des 14 non inscrits ou de l'indiscipline éventuelle de certains élus appartenant à un groupe. Dans l'état actuel des choses, il apparaît qu'il faudrait de fortes défections au R. P. R. (ce qui n'est pas impossible) ou une évolution de l'attitude de celui-ci pour que le traité soit ratifié.

Il pourrait l'être aussi par référendum populaire. Verrait-on alors une coalition du R. P. R., du Parti Communiste et des Secteurs professionnels qui s'estimeraient liés par l'adhésion espagnole, ou celle des trois pays candidats se constituer contre le gouvernement et un Parti Socialiste favorable à l'élargissement ? Ce scénario semble peu probable car le Président et le Gouvernement essaieront plutôt d'obtenir la ratification parlementaire. De toute façon le dilemme ne se poserait pas avant 3 ou 4 ans et d'ici là le réseau actuel des alliances politiques en France peut avoir évolué.

Le problème de l'adhésion espagnole apparaît aussi comme un facteur de clivage interne du système politique français.

B - L'adhésion espagnole à la C. E. E. , un facteur de clivage à l'intérieur du système politique français.

En effet, les divergences de position ne sont pas et surtout, nous semble-t-il, ne seront pas sans influence sur le débat politique interne dans les mois et années qui viennent.

a) Un clivage à l'intérieur des coalitions partisans.

Les deux coalitions : Majorité et Union de la Gauche sont divisées sur l'attitude à adopter face à l'élargissement de la C. E. E. On retrouve le clivage de la IV République : modérés, centristes et socialistes d'un côté, communistes et gaullistes de l'autre. Alors qu'au lendemain des élections de 1978 les deux coalitions voient leur unité remise en cause, le problème de l'adhésion est un des facteurs, quoique encore peu ressenti par l'opinion, qui contribue à affaiblir le système d'alliances en vigueur.

b) Un enjeu pour les élections européennes du 10 juin 1979.

La politique étrangère joue peu dans les soutiens politiques. Mais le fait que dans certaines régions on puisse établir un lien entre des décisions de politique étrangère et les perspectives économiques concrètes va donner au problème de l'adhésion espagnole une assez grande importance pour les élections européennes du 10 juin 1979 et ce, en particulier, pour les zones situées au Sud de la Loire.

Les partis politiques seront amenés à mieux fonder et mieux expliquer leur position à ce sujet. Encore faut-il espérer qu'ils le fassent avec sérieux et sans tomber en une simplification excessive dans un but purement électoral.

NOTES

- (1) - Réponse au questionnaire de la section française du Mouvement Européen - Février 1978. Texte communiqué aimablement par M. PHILIPPE BERTRAND, secrétaire Général de l'organisation.
- (2) - Ibid.
- (3) - Cf. ABC du 8 Mars 1978.
- (4) - Cf. La conférence de presse de Jean LECANUET à Bayonne le 21 Février 1978 dans "Enbata" (Bayonne) du 23 Février 1978.
- (5) - Cf. Note 1.
- (6) - Ibid.
- (6 bis) - Intervention de M. KRIEG, séance du Parlement Européen en date du 12 Octobre 1977.
- (7) - Cf. Enbata du 9 Mars 1978 et "Pays-Basque Adour" n° 4.
- (8) - Sur la position du PCF voir la brochure "Les Communistes et l'Europe" bulletin n° 1 des "communistes français à l'Assemblée des Communautés Européennes".

(Mazo-1978)